

Ville de Chambly

## ZAC de la porte Sud de l'Oise

- Cahier des charges de  
consultation d'un  
Coordonnateur Sécurité  
Protection de la Santé (CSPS)

(Mai 10)

## 1 - EXPOSE

La Commune de Chambly a lancé en 2005 des études pour la réalisation d'une zone d'aménagement concertée, située à l'entrée sud de la ville.

Afin de mener à son terme cette opération, la ville de Chambly a mandatée la SAO afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des voiries et réseaux primaires de la ZAC et de la préparation de la plate forme.

De par sa situation périurbaine, le site est facilement accessible et ne présente pas de contraintes particulières pour accéder au chantier.

La superficie totale de la ZAC d'environ 9 ha est occupée en partie par des friches commerciales, des aires de stationnement et des voiries.

Des bâtiments à usage commerciaux ont fait l'objet d'une première phase de démolition entre 2006 et 2007.

Les travaux à réaliser se dérouleront en deux phases, à savoir :

### **Phase 1 :**

- Démolition (y/c désamiantage) des bâtiments, abattage des végétaux, nettoyage de la plate-forme, démolition des dalles bétons, mise à niveau de la plate-forme sur **le périmètre global de la ZAC**

### **Phase 2 :**

- Création des réseaux et voiries primaires sur **le périmètre des aménagements publics**

Une fois la phase 1 achevée, les aménageurs privés prendront possession des lieux afin de réaliser leur opération.

Ces aménagements privés seront scindés en 2 parties :

- Sodearif - Aménageur des bâtiments à usages commerciaux, voiries, parkings et parvis
- Le second aménageur privé aura la charge du cinéma-théâtre et de ses abords

**La coordination et la concertation avec les représentants des aménageurs privés font partie intégrante de la mission de coordonnateur SPS.**

**De plus, toutes les précautions seront prises pour assurer la protection des abords immédiats, à savoir:**

- la rivière Esches, délimitant la ZAC côté Sud
- l'enseigne commerciale « Noz », les parcelles et habitations privées délimitant la ZAC côté Sud
- la voie ferrée se situant à l'Ouest de la ZAC.

Dans le cadre de la réalisation de cette ZAC, plusieurs prestataires ont été retenus.

**- 1 - Société FCID, maître d'œuvre en charge des démolitions (y compris le désamiantage), du nettoyage de la plate-forme, et plus précisément :**

- la démolition des bâtiments subsistants, le nettoyage de la plate-forme et l'abattage et l'élagage des végétaux:

□ la démolition, le désamiantage et l'évacuation des anciens bâtiments à usage commerciaux divisés en :

- Bâtiment A d'une surface au sol d'environ 1280 m<sup>2</sup> (hangar métallique)
- Bâtiment B d'une surface au sol d'environ 1290 m<sup>2</sup> (hangar métallique)
- Bâtiment C d'une surface au sol d'environ 1000 m<sup>2</sup> (hangar métallique)
- Bâtiment D d'une surface au sol d'environ 800 m<sup>2</sup> (hangar métallique)
- Bâtiment E d'une surface au sol d'environ 720 m<sup>2</sup> (hangar métallique)
- Bâtiment F d'une surface au sol d'environ 250 m<sup>2</sup> (hangar métallique)
- Bâtiment G d'une surface au sol d'environ 140 m<sup>2</sup> sur plusieurs niveaux (ancien moulin - bâtisse en pierre de taille)

□ la démolition et l'évacuation des fondations de surface des bâtiments, la démolition et l'évacuation des dalles béton sous les bâtiments et sur l'ensemble du périmètre de la ZAC, la démolition et l'évacuation des clôtures et panneaux publicitaires internes à la ZAC, le chargement et l'évacuation en décharges appropriées des matières stockées dans les bâtiments, le chargement et l'évacuation des détritux divers ( fumier, plâtres, métaux, ordures ménagères,pneus,etc....) se situant sur le périmètre de la ZAC, le démontage en vue du stockage du matériel d'éclairage public, la dépose et l'évacuation des bornes, portails, portiques, panneaux, et tous éléments verticaux.

□ l'abattage et l'essouchement d'une partie des arbres et végétaux, l'élagage et la mise en sécurité de plusieurs arbres.

**- 2 - Groupement Pingat / Folius, maîtres d'oeuvre en charge de la construction des voiries et réseaux primaires de la ZAC, et plus précisément :**

Sur le périmètre des aménagements publics et des aménagements privés :

- le terrassement des matériaux sur 0.20 m (quelle que soit leur nature) sur l'ensemble du périmètre de la ZAC, hormis le parking et les abords de la surface commerciale « Noz », hormis les voiries et trottoirs rues A. Briand et F. Truffaut, et hormis sous les dallages des bâtiments démolis.
- le terrassement des matériaux sur 0.30 m à l'emplacement des dallages des bâtiments, des quais de déchargements, et des voiries bétonnées
- l'évacuation en centre de stockage approprié de l'ensemble des matériaux pollués ou non pollués mais excédentaires
- le nivellement général de la plate forme

- la création d'un bassin enterré de stockage (volume utile 1781 m<sup>3</sup>) et de régulation des eaux pluviales, ainsi que toutes fondations nécessaires à la construction de l'ouvrage
- la mise hors service des réseaux (moyenne tension, basse tension, éclairage public, télécommunications, eau potable, eaux usées, eaux pluviales, et gaz) après la création des nouveaux réseaux sur les espaces publics
- la dépose et la démolition des postes de transformation existants après la mise en service des nouveaux postes

#### Sur le périmètre des aménagements publics :

- l'ensemble des terrassements nécessaires à la création des équipements suivants :
- la création d'un bassin tampon de forme tubulaire Ø1500 et d'un volume utile de 751 m<sup>3</sup>, ainsi que toutes fondations nécessaires à la construction de l'ouvrage
- la création d'un réseau d'eaux pluviales reprenant l'ensemble des eaux de surface des espaces publics de la ZAC
- le raccordement de réseaux et de branchements d'eaux pluviales existants
- la création de boîtes de branchements eaux pluviales en limite de propriété des aménagements privés
- la mise en place d'un débourbeur et d'un séparateur à hydrocarbures
- la mise en place d'une station de relèvement
- la création de réseaux d'assainissement des eaux usées
- la mise en place de stations de refoulement
- le raccordement de réseaux et de branchements d'eaux usées existants
- la création de boîtes de branchements eaux usées en limite de propriété des aménagements privés
- la création d'un réseau d'adduction d'eau potable en fonte Ø 200 mm, comprenant l'ensemble des raccordements provisoires et définitifs assurant l'alimentation des abonnés, la création des branchements pour les futures constructions y compris le citerneau ( jusqu'à 1.00 ml à l'intérieur de la partie aménagements privés)
- la création d'un réseau moyenne tension
- la mise en place de postes de distribution équipés et leur raccordement
- la création des réseaux basse tension pour l'alimentation des aménagements privés et la reprise des riverains
- la pose de coffret fausse coupure en limite de propriété des aménagements privés
- la création d'un réseau de télécommunications pour l'alimentation des aménagements privés et la reprise des riverains
- la pose de chambre L1T en limite de propriété des aménagements privés
- la création d'un réseau pour le bouclage de la fibre optique
- la création d'un réseau d'éclairage public comprenant la mise en place des armoires de commande et l'installation de candélabres et bornes en adéquation avec le matériel posé sur les aménagements privés
- la création des voiries, trottoirs, pistes cyclables et parkings jusqu'en limite des aménagements privés
- la mise en place de la signalisation verticale et horizontale
- la mise en place de la signalisation communale
- la réalisation des espaces verts et des plantations
- les aménagements des berges de l'Esches
- le nettoyage du lit de l'Esches

La mission du coordonnateur SPS sera essentiellement de veiller à ce que soient mis en œuvre les principes généraux de prévention permettant d'assurer la sécurité et de protéger la santé de tous ceux qui interviendront sur le chantier afin de réaliser les prestations précédemment citées.

De plus, une attention particulière sera également apportée sur les points suivants :

- un bâtiment à usage commercial (enseigne NOZ) continuera à fonctionner pendant toute la durée du chantier. L'accès au bâtiment pour les véhicules de secours, de livraisons, les clients véhiculés ou piétons devra être assuré pendant toute la durée du chantier. De même, l'alimentation aux différents réseaux, basse tension, gaz, télécommunications, eau potable, eaux pluviales, eaux usées, etc... devra être maintenue jusqu'au basculement sur les réseaux créés dans le cadre de l'opération.
- des accès permettant aux riverains voisins d'accéder à leurs propriétés devront également être maintenus pendant toutes les phases de travaux. Pour les réseaux, les conditions sont les mêmes que pour le bâtiment « NOZ ».

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit :

- une notification du marché de désamiantage et de démolition courant mai 2010, et un démarrage des travaux courant juillet 2010. La durée prévisionnelle de l'ensemble des travaux de démolition et de désamiantage est de 16 semaines.
- une notification des marchés de travaux de VRD courant Juillet 2010, et un démarrage des travaux courant aout 2010. La durée prévisionnelle de cette seconde phase de travaux (y compris phase préparatoire) est de 10 mois.

Le montant global de l'opération fixée par la maîtrise d'ouvrage est de 3 300 000 Euros HT.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, la Société d'Aménagement de l'Oise recherche un **Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé**, pour une mission de niveau 2.

## 2 - MISSION DU CSPS

### I. Contenu et méthodologie de la mission

La mission attendue du CSPS est de niveau 2 détaillée dans le tableau de décomposition du temps passé et de coûts.

Le marché sera composé d'une tranche unique.

## II. Objectifs à atteindre

Le CSPS retenu pour cette mission sera tenu d'atteindre les objectifs précisés ci-dessous :

### EN PHASE CONCEPTION

- Ouvrir le registre journal à la signature du contrat ;
- Visiter le site et analyser les contraintes dues à l'environnement et à l'exploitation du site ;
- Analyser les dossiers PROJET des maîtrises d'œuvre, intégrer les dispositifs pour les interventions ultérieures ;
- Créer et mettre au point le Dossier d'Interventions Ultérieures de l'Ouvrage ;
- Préparer la déclaration préalable d'ouverture des travaux et vérifier les procédures correspondantes ;
- Contrôler le respect de l'application des principes généraux de prévention dans les études de conception ;
- Elaborer et transmettre (pour analyse du mandataire à la maîtrise d'ouvrage puis pour validation du maître d'ouvrage), le Plan Général de Coordination à intégrer aux dossiers de Consultation des Entreprises (DCE). Il devra définir les mesures prises en matière de protection de la santé sur le chantier.
- Définir d'une part les circulations, clôtures et voies d'accès du chantier ; d'autre part, les modes d'alimentation de ce dernier.
- Prédéfinir les phasages pour le maintien des circulations piétonnes et véhiculées au commerce « NOZ » et aux riverains.

### EN PHASE PREPARATION DE CHANTIER

- Présenter le PGC aux entreprises lors des premières réunions de chantier (visite collective).
- Réaliser l'inspection commune avec les entreprises retenues.
- Contrôler les Plan de Prévention Sécurité Protection de la Santé (PPSPS) des entreprises

### EN PHASE TRAVAUX

- Suivre la mise en oeuvre des Plans de Prévention Sécurité Protection de la Santé (PPSPS) des entreprises.
- Recoller, analyser et valider les PPSPS des entreprises ;
- Vérifier le bon fonctionnement des circulations, et de la gestion des flux inhérents aux chantiers;
- Mettre à jour et diffuser les Registre Journal ;
- Mettre à jour et assurer le suivi du dossier des Interventions Ultérieures ;
- Suivre et actualiser le Plan Général de Coordination (PGC) ;
- Harmoniser les PPSPS des entreprises intervenantes ;
- Participer aux réunions d'avancement du chantier et effectuer des visites inopinées (se déplacer obligatoirement en cas d'accident) ;
- Diffuser à tous les intervenants les extraits du registre journal mis à jour chaque semaine.

**EN PHASE RECEPTION ET PARFAIT ACHEVEMENT**

- Analyser les Dossiers des Ouvrages Exécutés et formaliser le Dossier d'Intervention Ultérieures sur l'Ouvrage. Le transmettre au mandataire de la maîtrise d'ouvrage ;
- Archiver le Registre Journal pendant 5 ans et transmettre le PGC au maître d'ouvrage pour archivage durant 5 ans.

*N.B. : Cette liste correspond aux tâches minimales à accomplir et n'est pas exhaustive.*

**3 - METHODOLOGIE DE LA MISSION****I. Les réunions**

La Société d'Aménagement de l'Oise coordonnera les différents prestataires et suivra l'avancement des études et des travaux. Elle organisera et animera les réunions de travail de l'équipe, ainsi que celles de présentation à la maîtrise d'ouvrage (comités de pilotage avec les élus et réunions techniques - dites de travail).

Par phase, le CSPS choisi devra obligatoirement assister aux réunions suivantes (prévoir  $\frac{1}{2}$  journée par réunion et annoncer un chiffrage pour toute réunion supplémentaire) :

- **1 réunion de comité de pilotage** pour la présentation du CSPS (+ visite du site) = démarrage de la mission ;
- **PHASE ETUDES DE CONCEPTION + ACT : 4 réunions de travail** en présence de la maîtrise d'œuvre ;
- **PHASE TRAVAUX : 1 réunion de chantier hebdomadaire** (+ 2 visites inopinées par mois).
- **PHASE AOR (des opérations préalables à la fin du parfait achèvement) : 8 réunions maximum**
- Toute communication téléphonique, fax, Internet et courrier devra être mise en œuvre par le CSPS retenu, afin de permettre le bon déroulement des études puis des travaux, et afin de maintenir le respect du calendrier de l'opération.

**II. Les documents à remettre**

Le CSPS retenu pour cette mission sera tenu de remettre au mandataire de la maîtrise d'ouvrage (pour analyse et validation), les documents suivants, à fournir en 2 exemplaires papier (1 exemplaire relié + 1 reproductible) et en 1 exemplaire informatique (mail, CD ROM, ....) :

- Extrait du registre Journal mis à jour chaque semaine puis document de synthèse ;
- Déclaration Préalable d'Ouverture des Travaux ;
- Plan Général de Coordination ;
- Courrier de validation des PPS des entreprises intervenantes ;
- Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage (DIUO).

*N.B. : Cette liste n'est pas exhaustive.*

## 4 - ELEMENTS DE CALENDRIER

Le planning prévisionnel suivant est proposé :

- Notification du marché du CSPS : début juin 2010
- Démarrage des études phase 1: début juin 2010
- Lancement appel d'offres travaux phase 1 : courant mai 2010;
- Démarrage des travaux phase 1 : courant juillet 2010 (validation PPSPS)
- Délai de réalisation des travaux phase 1: 16 semaines
- 
- Démarrage des études phase 2: courant juin 2010
- Lancement appel d'offres travaux phase 2 : courant juin 2010 (remise du PGC) ;
- Démarrage des travaux phase 2 : courant août 2010 (validation PPSPS)
- Délai de réalisation des travaux phase 2 : 10 mois y compris la période de préparation

**[N.B. : rappel Niveau 2 CSPS : Opérations de plus de 30 jours avec un effectif supérieur à 20 travailleurs à un moment quelconque ou opération entraînant un volume de 500hommes/jour et lorsque le maître d'ouvrage doit effectuer une déclaration préalable.]**